

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 30  
représentés : 3  
pour : 33  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Exercice 2014: Créances éteintes**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA, D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu les jugements de liquidation judiciaire et de rétablissements personnels prononcés puis transmis par le Trésorier au long de l'année 2014,

Vu le budget de la ville,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/01/2015

Reçu en préfecture le 02/01/2015

Affiché le

DEL141219 15  
SLO

## DECIDE

**Article 1** : de passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 6 083.53 €. Les crédits sont inscrits au budget 2014 nature 6542.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



Christian BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 02/01/2015

Publication/Affichage le 05/01/2015

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

B/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé